

Campagne européenne de contrôle CASP2020 Lits cododos, gigoteuses et nids d'ange Résultats belges 2020-2021



Avertissement

Ce rapport est le résultat de l'action conjointe de surveillance du marché CASP 2020 sur les produits tombant sous l'application de la [directive sur la sécurité générale des produits](#). Cette action a reçu un financement de l'Union européenne dans le cadre du « Programme d'action communautaire dans le domaine de la politique des consommateurs (2014-2020) ».

Le contenu de ce document ne représente que les opinions de l'auteur et il est de sa seule responsabilité ; il ne peut être considéré comme reflétant les points de vue de la Commission européenne et/ou de l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation ou de tout autre organe de l'Union européenne. La Commission européenne et l'Agence déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation qui peut être faite des informations de ce document.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

-  0800 120 33 (numéro gratuit)
-  SPFEco
-  @spfeconomie
-  [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)
-  [instagram.com/spfec0](https://www.instagram.com/spfec0)
-  [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)
-  economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley
Présidente du Comité de direction
Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

133-21

Table des matières

1. But de la campagne	4
2. Base légale	4
3. Résultats.....	5
3.1. Le contrôle administratif	5
3.1.1. Lit cododo.....	5
3.1.2. Gigoteuses.....	5
3.1.3. Nid d'ange.....	6
3.2. Contrôle des exigences techniques.....	6
3.2.1. Lit cododo.....	6
3.2.2. Gigoteuses.....	7
3.2.3. Nid d'ange.....	8
3.3. Mesures correctives.....	9
3.3.1. Lit cododo.....	9
3.3.2. Gigoteuses.....	10
3.3.3. Nid d'ange.....	11
4. Conclusion	13
5. Consignes de sécurité	14

Liste des graphiques

Graphique 1. Résultat du contrôle administratif de la norme EN 16781.....	6
Graphique 2. Résultat du contrôle administratif des 5 produits	6
Graphique 3. Résultats des tests techniques du cododo (EN 1130:2019)	7
Graphique 4. Résultats des tests des risques mécaniques (EN 1130:2019 §8).....	7
Graphique 5. Résultats des tests techniques des gigoteuses (EN 16781).....	8
Graphique 6. Aperçu des mesures correctives	12

Liste des tableaux

Tableau 1. Résultats des tests techniques du nid d'ange (protocole de tests).....	8
Tableau 2. Notification du cododo dans Safety Gate	10
Tableau 3. Notification du cododo dans Safety Gate	11

Liste des illustrations

Photo 1. Côté mobile du cododo entièrement descendu	10
---	----

1. But de la campagne

Cette campagne européenne s'inscrit dans le cadre de l'activité coordonnée sur la sécurité des produits (Coordinated Activity on the Safety of Products) CASP 2020 financée par la Commission européenne. La campagne a commencé en avril 2020.

Les pays participants à cette campagne sont l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, Malte et le Portugal.

Les objectifs de cette campagne étaient de contrôler la conformité et la sécurité des lits cododos, des gigoteuses (ou sacs de couchage) et des nids d'ange présents sur le marché européen et de veiller à ce que les produits non conformes et/ou dangereux soient retirés du marché.

Ces produits doivent répondre à certaines exigences de sécurité étant donné qu'ils sont destinés à être utilisés pendant le sommeil du bébé, c'est-à-dire quand le bébé est laissé plusieurs heures sans surveillance.

Un lit cododo, ou tout simplement un cododo, est un berceau pour le couchage des nourrissons ayant un côté amovible destiné à être positionné à côté du lit des parents. De par son côté amovible, le bébé pourrait rouler dans le lit de l'adulte et y être étouffé si l'adulte lui roule dessus. D'autre part, si le produit n'est pas bien fixé au lit de l'adulte, le bébé pourrait tomber dans l'espace entre le côté abaissé du cododo et le lit de l'adulte et être blessé.

Les nids d'ange sont des produits en forme de nid dont les côtés sont souvent rembourrés et doux. Ils peuvent être utilisés comme réducteur dans un lit de bébé ou dans un parc mais ils sont vendus principalement pour être utilisés dans un lit d'adulte. Il n'y a actuellement pas de norme reprenant des exigences de sécurité pour ces produits.

Au total, pour tous les pays participants, 60 produits ont été sélectionnés :

- 8 lits cododos,
- 23 gigoteuses et
- 29 nids d'ange.

En Belgique, 5 échantillons ont été prélevés :

- 1 lit cododo,
- 3 gigoteuses,
- 1 nid d'ange.

Ceux-ci ont été sélectionnés via des magasins en ligne, auprès des distributeurs et des producteurs.

Les tests techniques ont été réalisés par le laboratoire UL situé à Cabiato (Milan) en Italie et accrédité pour les tests effectués lors de cette campagne.

2. Base légale

En Belgique, les lits cododos, les gigoteuses et les nids d'ange doivent répondre à l'obligation générale de sécurité, à savoir les dispositions du Code de droit économique, livre IX relatif à la sécurité des produits et des services. Ce livre contient la transposition en droit national de la directive européenne 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits. Un produit est présumé sûr – pour les dangers couverts par cette norme – lorsqu'il est conforme à une norme dont les références sont publiées au Journal Officiel de l'Union européenne.

Dans cette campagne, les normes suivantes ont été utilisées :

- EN 1130:2019 Mobilier de puériculture - Berceaux - Exigences de sécurité et méthodes d'essai,
- EN 16781:2018 Articles textiles de puériculture - Exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les gigoteuses destinées à être utilisées dans un lit à nacelle.

Il n'y a actuellement pas de norme pour les nids d'ange. Un protocole de test a été élaboré pendant cette campagne avec des exigences de plusieurs normes couvrant les dangers que peut présenter ce type de produits.

Pour les gigoteuses, la norme EN 16781 a été publiée en août 2018. C'est la première version de cette norme. Les références de cette norme ne sont pas publiées au Journal Officiel de l'Union européenne. Elle ne donne donc pas une présomption de sécurité.

Les cododos n'étaient pas couverts par l'ancienne version de la norme EN 1130. Celle-ci ne couvrait que les dangers liés aux berceaux « classiques ». La nouvelle version de la norme publiée en novembre 2019 contenait, quant à elle, des exigences de sécurité spécifiques pour la fonction cododo des berceaux. Pour les cododos fabriqués avant cette date ou pendant la période de transition (jusqu'à mai 2020), des tests supplémentaires ont été réalisés pour vérifier les exigences du point 4.2.4 (Exigences de sécurité – Construction – Roues/Roulettes) de la norme EN 1130-1:1996¹ en utilisant la méthode d'essai décrite au point 5.11 de la norme EN 1130-2:1996².

3. Résultats

Le SPF Economie a prélevé 1 lit cododo, 3 gigoteuses et 1 nid d'ange sur le marché belge.

3.1. Le contrôle administratif

3.1.1. Lit cododo

Le lit cododo n'était pas conforme aux exigences reprises dans le livre IX du Code de droit économique (CDE). L'identité et les coordonnées du producteur étaient présents, ainsi qu'une référence du produit. Sur demande, le producteur a envoyé les documents demandés. Des avertissements de sécurité importants manquaient dans le mode d'emploi. Les instructions d'utilisation et de montage étaient bien disponibles dans la langue de la région linguistique où le produit a été mis sur le marché.

Pour les exigences administratives prévues dans la norme EN 1130³, le cododo n'était pas en ordre. De nombreux avertissements de sécurité manquaient.

3.1.2. Gigoteuses

1 des 3 gigoteuses était conforme aux exigences reprises dans le livre IX du Code de droit économique (CDE). Pour les 3 gigoteuses, l'identité et les coordonnées du producteur étaient présents, ainsi qu'une référence du produit. Sur demande, les producteurs ont envoyé les documents demandés. Pour la gigoteuse conforme, les instructions d'utilisation étaient bien disponibles dans la langue de la région linguistique où le produit a été mis sur le marché.

Pour les 2 gigoteuses non conformes, le producteur ne disposait pas d'un rapport de test et il n'y avait pas d'avertissement de sécurité. Les petits manuels d'information à l'achat n'étaient pas disponibles dans la langue de la région linguistique où elles ont été mises sur le marché.

Pour les exigences administratives prévues dans la norme EN 16781, les 2 gigoteuses non conformes au CDE ne l'étaient pas non plus aux exigences administratives de la norme car aucun avertissement de sécurité n'était présent. L'autre gigoteuse présentait 1 non-conformité. Il manquait l'instruction de laver la gigoteuse avant la première utilisation.

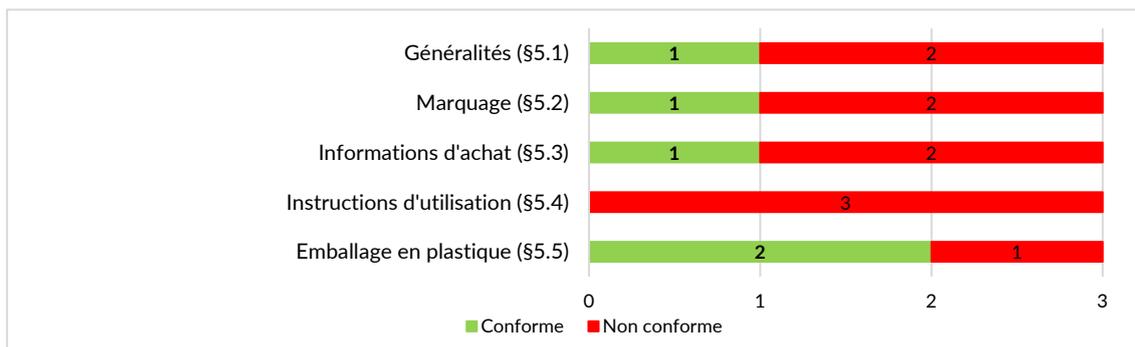
Le graphique 1 montre les résultats du contrôle administratif des 3 gigoteuses selon les exigences de la norme EN 16781.

¹ EN 1130-1:1996 Meubles – Berceaux à usage domestique – Partie 1 : Exigences de sécurité

² EN 1130-1:1996 Meubles – Berceaux à usage domestique – Partie 2 : Méthodes d'essai

³ Dans ce rapport, les références à la norme EN 1130:2019 sont abrégées et notées EN 1130.

Graphique 1. Résultat du contrôle administratif de la norme EN 16781



Source : SPF Economie.

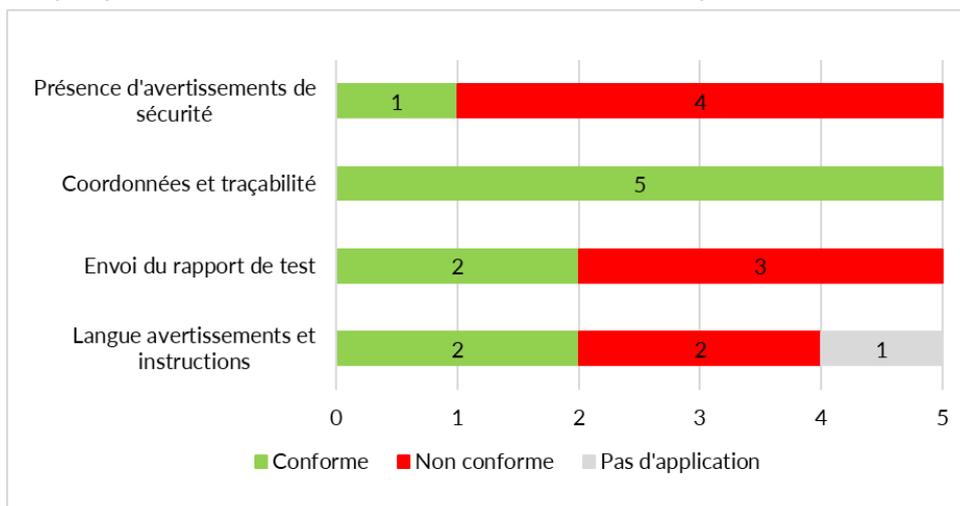
3.1.3. Nid d'ange

Le nid d'ange n'était pas conforme aux exigences reprises dans le livre IX du CDE. L'identité et les coordonnées du producteur étaient présents, ainsi qu'une référence du produit. Sur demande, le producteur a envoyé les documents demandés. Le producteur ne disposait pas d'un rapport de test et il n'y avait pas de mode d'emploi (les exigences linguistiques n'étaient donc pas applicables).

Il n'y a pas de norme pour les nids d'ange. Il n'y a donc pas d'exigences administratives spécifiques.

Le graphique 2 montre les résultats du contrôle administratif des 5 produits échantillonnés en Belgique.

Graphique 2. Résultat du contrôle administratif des 5 produits



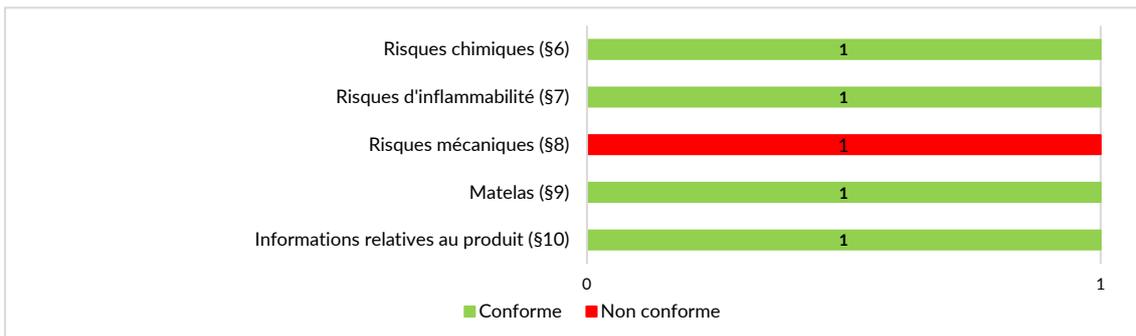
Source : SPF Economie.

3.2. Contrôle des exigences techniques

3.2.1. Lit cododo

Le graphique 3 montre les résultats des tests techniques effectués par le laboratoire UL sur le cododo selon les exigences de la norme EN 1130:2019.

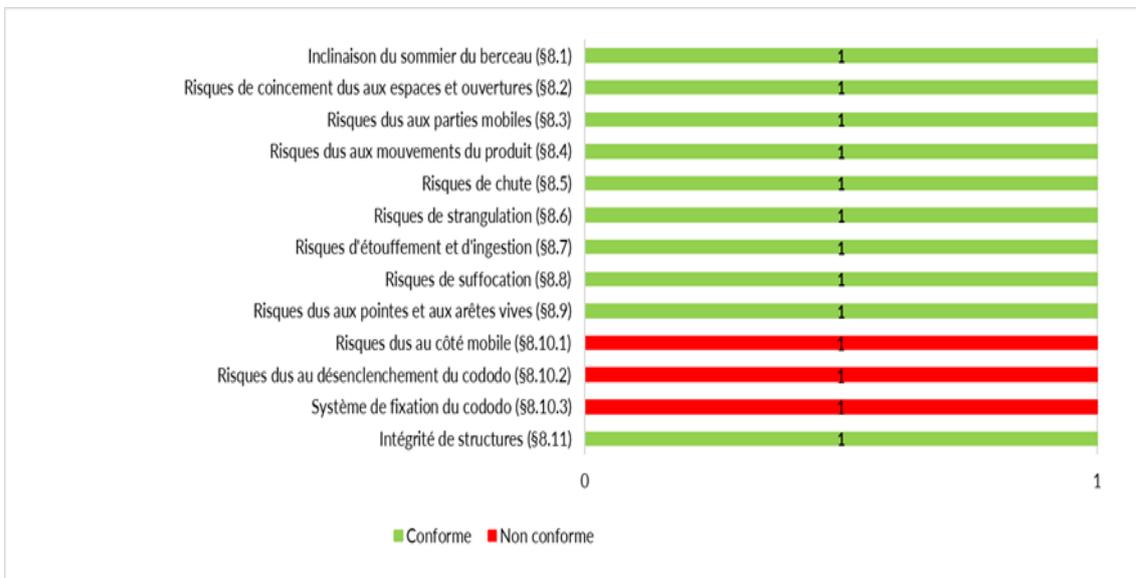
Graphique 3. Résultats des tests techniques du cododo (EN 1130:2019)



Source : SPF Economie.

Le graphique 4 détaille les résultats de ces tests en ce qui concerne les risques mécaniques.

Graphique 4. Résultats des tests des risques mécaniques (EN 1130:2019 §8)



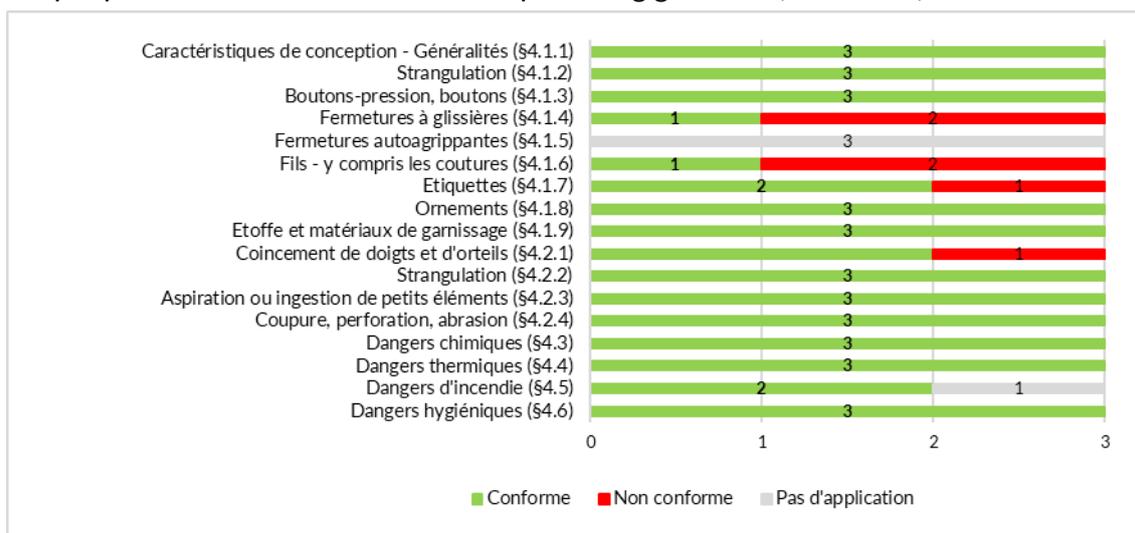
Source : SPF Economie.

Ce cododo a été fabriqué après la publication de la nouvelle norme, pendant la période de transition. Les tests supplémentaires réalisés pour vérifier les exigences du point 4.2.4 de l'ancienne norme étaient conformes.

3.2.2. Gigoteuses

Le graphique 5 montre les résultats des tests techniques effectués par le laboratoire UL sur les 3 gigoteuses selon les exigences de la norme EN 16781. 1 des 3 gigoteuses était conforme à l'ensemble des tests effectués.

Graphique 5. Résultats des tests techniques des gigoteuses (EN 16781)



Source : SPF Economie.

3.2.3. Nid d'ange

Le tableau 1 montre les résultats des tests techniques effectués par le laboratoire UL sur le nid d'ange selon les exigences du protocole de test développé pour cette activité. Il n'était pas conforme à plusieurs exigences techniques testées.

Tableau 1. Résultats des tests techniques du nid d'ange (protocole de tests)

Norme utilisée	Exigences	Résultat : Conforme (c) ou Non-conforme (nc)
Exigences chimiques		
EN 71-3:2019	Migration de Chrome (VI) - Catégorie III (gratté)	c
GB/T 24279-2009	Détermination de certains retardateurs de flamme	c
EN 71-3:2021	Migration de certains éléments - Catégorie III (gratté)	c
EN 16780:2018 Articles textiles de puériculture - Exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les tours de lit à nacelle		
EN 16780:2018 §4.1.1	Généralités	nc
EN 16780:2018 §4.1.2	Étoffes et matériaux de garnissage	nc
EN 16780:2018 §4.1.3	Cordons fonctionnels	nc
EN 16780:2018 §4.1.5	Fermetures autoagrippantes	c
EN 16780:2018 §4.1.6	Fils (y compris coutures)	c
EN 16780:2018 §4.1.7	Étiquettes	nc
EN 16780:2018 §4.2.1	Coincement de doigts et d'orteils	nc
EN 16780:2018 §4.2.2	Strangulation	na
EN 16780:2018 §4.2.3	Aspiration ou ingestion de petits éléments	c
EN 16780:2018 §4.5.1	Dangers hygiéniques	c

EN 16781:2018 Articles textiles de puériculture - Exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les gigoteuses destinées à être utilisées dans un lit à nacelle		
EN 16781:2018 §4.1.1	Caractéristiques de conception	c
EN 16781:2018 §4.1.3	Boutons-pression, boutons	na
EN 16781:2018 §4.1.4	Fermetures à glissière	c
EN 16781:2018 §4.1.8	Ornements	nc
EN 16781:2018 §4.2.2	Strangulation	c
EN 16781:2018 §4.2.4	Coupure, perforation, abrasion	c
EN 16890:2017 Mobilier pour jeunes enfants - Matelas pour berceaux et lits à nacelle - Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
EN 16890:2017 §7	Risques liés aux incendies et risques thermiques	c
EN 16890:2018 §8.1.3	Risques d'étranglement	nc
EN 16890:2017 §8.2.2	Emballage en plastique	c
EN 16890:2017 §8.3.2.2	Accessibilité des matériaux de garnissage	nc
EN 14988:2017 Chaises hautes pour enfants - Exigences et méthodes d'essai		
EN 14988:2017+A1:2020 §8.6.2.4	Dangers d'étouffement et d'ingestion - Accessibilité aux matériaux de rembourrage	c

3.3. Mesures correctives

Selon nos procédures, le SPF Economie a réalisé une analyse de risque sur la base des non-conformités et donc des dangers que présentent les produits testés. Cette analyse permet de répartir les produits en cinq niveaux de risque sur la base desquels des mesures proportionnelles aux risques sont demandées par le SPF Economie :

- Aucune action si le produit est conforme aux exigences testées ;
- **Risque faible** : le producteur reçoit un avertissement et doit désormais mettre son produit en conformité avec la réglementation ;
- **Risque moyen** : le producteur ne peut plus vendre son stock ou doit adapter son produit.
- **Risque élevé** : le producteur ne peut plus vendre son stock et doit retirer le produit du marché ou l'adapter ;
- **Risque grave** : le producteur doit retirer le produit du marché et le rappeler chez les consommateurs en les informant de façon adaptée et efficace.

3.3.1. Lit cododo

Le cododo présentait un **risque grave** car il présentait des non-conformités techniques et administratives aux exigences prévues dans la norme EN 1130. Les non-conformités techniques étaient liées aux exigences spécifiques aux cododos. En effet, le côté mobile du cododo peut être entièrement descendu (voir photo 1). Selon les exigences de cette norme, la hauteur minimale entre le dessus du matelas et le dessus du côté mobile est de 120 mm. D'autre part, le cododo ne présente aucun système de fixation au lit des adultes. Le bébé pourrait donc tomber par terre pendant son sommeil. Au niveau des non-conformités administratives, il manquait un grand nombre d'avertissements nécessaires à une utilisation sûre du cododo.

Photo 1. Côté mobile du cododo entièrement descendu



Source : UL.

Le cododo a été retiré du marché par le producteur et celui-ci s'est engagé à fournir un kit de réparation aux consommateurs, à leur expliquer en quoi consiste le problème et comment y remédier. Le producteur nous a informé que ce modèle n'est plus fabriqué depuis juillet 2020. Il a été remplacé par un autre modèle.

Le cododo a été notifié dans le système européen d'alerte pour l'échange rapide d'informations sur les produits dangereux Safety Gate⁴ (A12/00749/21).

Tableau 2. Notification du cododo dans Safety Gate

Références	Photos
Cododo 'Loft bedside crib' Safety gate : A12/00749/21 Marque : TROLL Modèle : Loft Bedside Crib (Bouleau, Blanc) Référence : Art. nr. 211.33 Code EAN : 5420031100787	 <p>Source : UL.</p>

3.3.2. Gigoteuses

Parmi les 3 gigoteuses testées :

- 2 présentaient un risque élevé,
- 1 n'a nécessité aucune action.

Les 2 gigoteuses présentaient un **risque élevé** car elles présentaient plusieurs non-conformités techniques et administratives aux exigences prévues dans la norme EN 16781:2018. Les principales non-conformités techniques concernaient des exigences relatives à la fermeture à glissière, aux coutures et à la présence de boucles (étiquettes en forme de boucle). Ces dernières peuvent présenter un danger de coincement des doigts. Au niveau des non-conformités administratives, il manquait un grand nombre d'avertissements nécessaires à une utilisation sûre des gigoteuses. Le producteur de ces 2 gigoteuses a immédiatement retiré ces gigoteuses du marché et s'est engagé à adapter ses prochaines productions.

La 3^e gigoteuse ne présentait pas de non-conformité technique. Au niveau administratif, elle présentait 1 seule non-conformité. Il manquait l'instruction de laver la gigoteuse avant la première utilisation. Cette non-conformité a été communiquée au producteur qui s'est engagé à adapter ses instructions d'utilisation. Cette gigoteuse n'a pas nécessité de mesure corrective sur le marché.

⁴ Safety Gate est le système européen d'alerte pour l'échange rapide d'informations entre les États membres européens sur les produits dangereux à l'exception des denrées alimentaires, des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux (anciennement appelé RAPEX)

3.3.3. Nid d’ange

Le nid d’ange présentait un **risque grave** car il présentait plusieurs non-conformités techniques et administratives.

Les principales non-conformités techniques concernaient des exigences relatives à la présence de matériaux de remplissage constitué de mousse, à la longueur des cordons permettant de fermer le nid d’ange dans sa forme la plus petite, à la présence d’un ornement tridimensionnel (dispositif de blocage) aux extrémités libres de ces cordons, à la présence d’une étiquette en forme de boucle, à la facilité avec laquelle la housse du matelas peut être déhoussée.

Au niveau des non-conformités administratives, le nid d’ange était livré sans mode d’emploi ni avertissements nécessaires à une utilisation sûre.

Le nid d’ange a été retiré du marché par le producteur. Le producteur a également organisé un rappel auprès des consommateurs pour ce nid d’ange ainsi que pour 2 autres modèles présentant les mêmes problèmes.

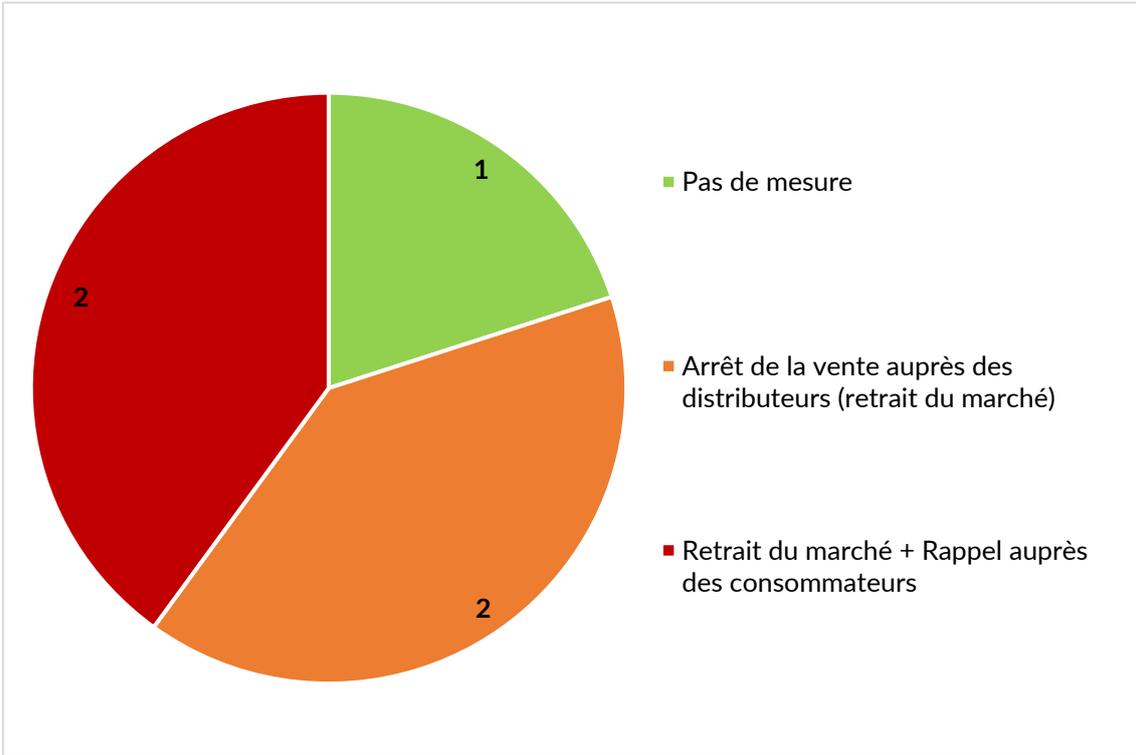
Le nid d’ange a été notifié dans le système européen d’alerte pour l’échange rapide d’informations sur les produits dangereux Safety Gate (A12/00801/21).

Tableau 3. Notification du cododo dans Safety Gate

Références	Photos	
<p>Nid d’ange “Nid de bébé (11 x 55 x 90 cm) dreambee nature”</p> <p>Safety gate : A12/00801/21</p> <p>Marque : DREAMBEE</p> <p>Modèle : ON799419 20200053</p> <p>Référence : Batch 2020/2</p> <p>Code EAN : 5414057812670</p>	 <p>Source : SPF Economie.</p>	 <p>Source : UL.</p>

Le graphique 6 illustre les mesures prises par les producteurs.

Graphique 6. Aperçu des mesures correctives



Source : SPF Economie.

4. Conclusion

D'après les vérifications administratives et les tests techniques effectués lors de cette campagne, le cododo et le nid d'ange présentaient des non-conformités techniques et administratives et ont été évalués comme présentant un risque grave. 2 des 3 gigoteuses présentaient des non-conformités techniques et administratives et ont été évaluées comme présentant un risque élevé.

Les normes constituent un outil à disposition des producteurs pour fabriquer des produits sûrs pour les utilisateurs et ainsi se conformer à l'obligation générale de sécurité des produits avant leur mise sur le marché. Les produits conformes à une norme dont les références sont publiées au Journal Officiel de l'Union européenne sont présumés sûrs pour les dangers couverts par cette norme.

En ce qui concerne les cododos, les références de la norme européenne EN 1130-1:1996 reprenant les exigences de sécurité des berceaux à usage domestique, sont publiées au Journal Officiel de l'Union européenne depuis 2004. Cette norme ne contenait aucune exigence de sécurité pour la fonction cododo des berceaux. Ces exigences ont été introduites dans la version EN 1130:2019 publiée en novembre 2019. Bien qu'une période de transition de 6 mois (jusque fin mai 2020) existe entre les 2 versions de la norme, les producteurs disposent depuis fin 2019 d'exigences de sécurité spécifiques aux cododos. Pour cette raison, lors de cette campagne européenne, les cododos mis sur le marché pendant la période de transition ont été testés selon les exigences de la version EN 1130:2019 de la norme. Le cododo prélevé sur le marché belge avait été fabriqué fin avril 2020, c'est-à-dire à la fin de la période de transition. Il présentait un risque grave et a été retiré du marché. Le producteur s'est engagé informer les consommateurs du problème, à leur fournir un kit de réparation et à leur expliquer comment remédier à ce problème. Ce modèle n'est plus fabriqué depuis juillet 2020.

D'autre part, il est important de préciser que malgré l'absence de norme reprenant des exigences de sécurité sur les nid d'ange, cela n'empêche pas les producteurs de s'assurer que les nids d'ange qu'ils produisent sont sûrs. Comme pour tous les produits pour lesquels il n'y a pas de norme de sécurité spécifique, une analyse de risque doit être réalisée pour évaluer les risques potentiels liés à l'utilisation de ce produit. Des exigences et méthodes de tests de normes pertinentes peuvent ensuite servir à s'assurer que le produit répond bien à l'obligation générale de sécurité. Le nid d'ange prélevé sur le marché belge présentait un risque grave car il avait des cordons trop long, des étiquettes en forme de boucle et aussi car il n'était accompagné d'aucun mode d'emploi ni avertissements de sécurité. Le producteur a retiré ce nid d'ange du marché ainsi que 2 autres nids d'ange présentant des caractéristiques similaires et les a rappelés auprès des consommateurs.

Finalement, en ce qui concerne les gigoteuses, 2 des 3 gigoteuses présentaient des non-conformités techniques et administratives à la norme EN 16781:2018. Le producteur de ces 2 gigoteuses a retiré ces gigoteuses du marché et s'est engagé à adapter ses prochaines productions. La 3^e gigoteuse ne présentait pas de non-conformité technique. Le producteur s'est engagé à adapter ses instructions d'utilisation.

Toutes les mesures correctives seront suivies et contrôlées.

Le SPF Economie suivra également tous les produits qui seront notifiés dans le système Safety Gate par les autres pays participants. Nous vérifions ainsi que les mesures correctives nécessaires sont prises en Belgique.

De plus amples informations sur cette activité figureront dans le rapport final de la campagne européenne sur le site web de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/safety-gate/#/screen/pages/casp2021>

5. Consignes de sécurité

Conseils pour les consommateurs

- **Avertissements, marquage et instructions.** Prêtez une attention particulière aux avertissements, marquages et modes d'emploi de ces produits.
- **Mise au rebut des emballages.** Faites attention aux emballages en plastique. Ils doivent être tenus hors de portée des enfants.

Les consommateurs devraient suivre les conseils généraux pour un sommeil sûr :

- Assurez-vous que la surface de sommeil du bébé soit ferme et plate.
- Évitez d'utiliser des surfaces molles ou des rembourrages car ils peuvent présenter des risques de suffocation et de surchauffe.
- Les produits munis de cordons, de ficelles ou de rubans présentent un risque de strangulation et ceux-ci ne doivent pas dépasser une longueur de 220 mm.
- Les grandes ouvertures ou les interstices dans l'environnement de sommeil d'un bébé ne sont pas sûrs.

Lits cododos

- Lisez et suivez attentivement les instructions d'assemblage car des blessures peuvent survenir si les produits ne sont pas assemblés correctement.
- Le cododo doit être correctement fixé au lit des parents.
- Assurez-vous que le côté mobile soit relevé et que les roues soient bloquées lorsque vous laissez le bébé sans surveillance.

Nids d'ange

- Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance dans un nid d'ange.
- Le nid d'ange ne doit pas être placé sur un lit, un canapé ou toute autre surface molle et inégale, car cela peut augmenter les risques de suffocation.

Gigoteuses/Sacs de couchage

- La tête de l'enfant ne doit pas pouvoir passer par l'encolure lorsque le sac de couchage est fermé. Si l'encolure est trop grande, l'enfant pourrait se glisser à l'intérieur du sac de couchage et être sujet à la suffocation.
- N'utilisez plus de sac de couchage lorsque l'enfant peut grimper hors du lit.
- Si les fermetures à glissière sont placées au niveau du cou ou des emmanchures, la tirette de la fermeture à glissière doit être placée du côté opposé.

Conseils pour les producteurs

- Ne fabriquez ou n'importez que des produits sûrs. La sécurité des bébés doit être la priorité absolue.
- Respectez toutes les exigences légales. Prenez toutes les précautions pour vous assurer que les produits répondent à l'obligation générale de sécurité.
- Connaissez les produits que vous vendez. Informez-vous sur les exigences de sécurité applicables à vos produits.
- Les modes d'emploi fournis avec les produits doivent être corrects, clairement illustrés et traduits dans la ou les langue(s) du pays de vente.
- Référez-vous aux normes ! Un produit est présumé sûr lorsqu'il est conforme à une norme dont les références sont publiées au Journal Officiel de l'Union européenne pour les dangers couverts par cette norme. Lorsqu'il n'y a pas de norme spécifique pour un produit, évaluez les risques liés à celui-ci et utilisez des exigences pertinentes de normes existantes.